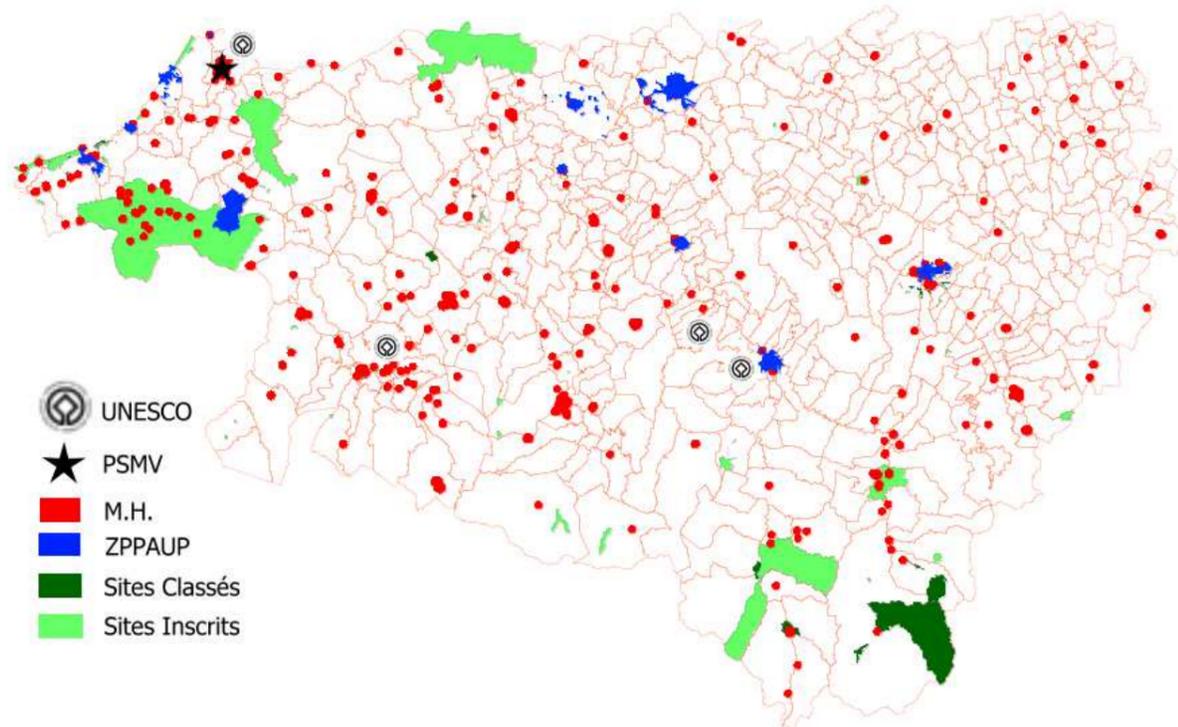


Annexe 6 état des lieux et choix des expérimentations

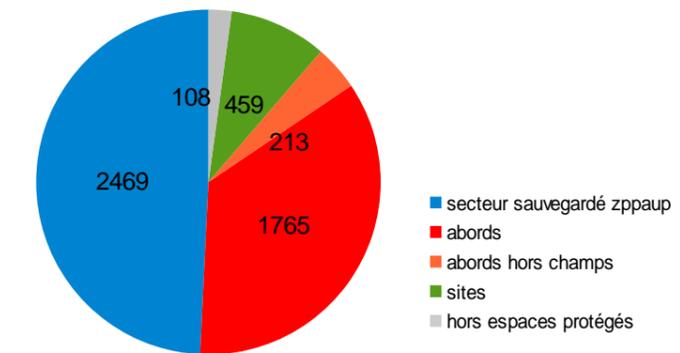
Les espaces protégés et l'activité du droit des sols



Les Pyrénées Atlantiques offrent un patrimoine d'exception protégé par :

espaces protégés	PSMV	1
	ZPPAUP AVAP	12
	Monuments Historiques	419
	sites	152
	patrimoine mondial	4

ADS 2013 : dossiers par servitude



autorisations	PD PA DP PC	15000
	dont STAP	5014
	dont conforme STAP	85%

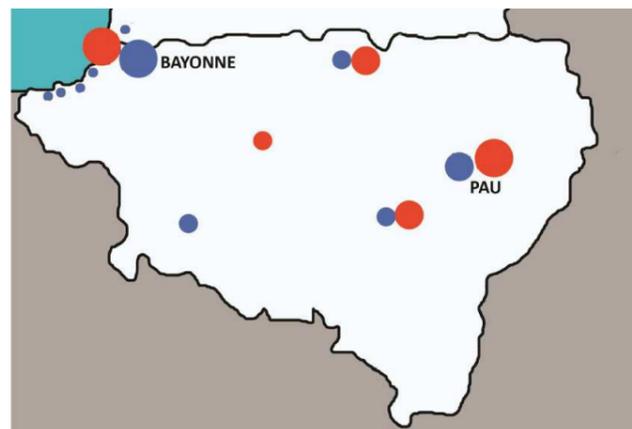
L'activité de conseil

Une bonne répartition géographique de la couverture de conseil réalisée par le CAUE et le STAP.

Le nombre de conseils reste cependant limité au regard de celui des autorisations d'urbanisme.

conseil	STAP 2013	1000
	CAUE 2013	727
	dont particuliers	406

ETP	STAP	8
	CAUE	14



PERMANENCES DES STAP ET DES ARCHITECTES CONSEILLERS DES CAUE EN AQUITAINE

- 0,25 à 0,5 jour par mois
- 1 jour par mois
- 2 à 3,5 jours par mois
- 4 à 7 jours par mois

CAUE
STAP

pour le CAUE des Pyrénées-Atlantiques :
les demandes des communes
instruites ne figurent pas sur la carte
(données 2013)

Caractéristiques et identification des territoires d'expérimentation

L'intervention est ciblée sur deux territoires à projets du département des Pyrénées Atlantiques : le Pays de Nay en Béarn (27 communes) et la communauté des communes d'Errobi en Pays Basque.

Trois niveaux d'intervention sont proposées sur ces territoires par le CAUE et le STAP :

- les documents d'urbanisme
- l'assistance aux services ADS
- l'assistance architecturale aux particuliers